



## **CAPD**

### **Mardi 5 mars 2013**

#### **Avancement des Instituteurs**

Il reste 16 instituteurs sur le département.

Une seule personne est promouvable pour le passage à l'échelon 9. La CAPD a donné un avis favorable pour cette promotion.

#### **Liste d'aptitude des directeurs d'école**

Le nombre de postulants 42

Sur les 42 inscrits 8 avis défavorables ont été émis dont 3 personnes qui ne sont pas présentées.

Les collègues qui ont été plusieurs années directeurs à titre définitif, bénéficient automatiquement de leur inscription.

Les personnes ayant obtenu un refus pourront être reçues sur demande par le président de la commission.

Quelques raisons du refus : mauvaises perception des enjeux du métier, méconnaissance du métier, réponses approximatives sur les connaissances de l'école.

Le jury des commissions attend des candidats une réelle connaissance des missions du directeur.

Mme Brunaud se propose d'envoyer à ceux qui le demandent le référentiel de compétences.

#### **Demandes de congés de formation**

13 demandes.

Les formations qui permettent aux personnes de quitter l'éducation nationale ne sont pas acceptées. Pour ceux-là, *il faut trouver un autre moyen* selon la DASEN. Le budget est restreint avec seulement 39 mois à répartir.

38,5 mois sont accordés.

Rappel : Les personnes en congé formation sont rémunérées à 85% de leur salaire.

Demandes reçues pour :

- Master pro. Arts lettres et langues, mention sciences du langage et sémiotique, spécialité édition : 4 mois
- Licence 3 arts plastiques : 3 mois
- Master enseignement éducation et formation : 10 mois (à préciser)
- 2 Préparations CAPES anglais : 10 mois
- Licence 3 de psychologie : 1 mois  $\frac{1}{2}$

Il faut bien comprendre que l'on ne peut bénéficier que de 12 mois de congé formation dans sa carrière.

## Mouvement interdépartemental

Les résultats seront donnés le 11 mars

16 personnes demandent à quitter le département de la Haute Vienne.

Nombre de demandes	Départements demandés en 1 <sup>er</sup> vœux
1	La Réunion
1	Les Landes
3	La Charente Maritime
1	Le Loire et Cher
1	Les Hautes Pyrénées
1	La Charente
1	Le Tarn
3	La Corrèze
1	Calvados
1	La Gironde
1	L'Ardèche
1	La Guadeloupe

## Demandes de postes adaptés.

- Demandes de maintien : 5
- Demandes de première affectation : 6

## Formation au diplôme d'état de psychologue scolaire

2 candidatures à la formation de préparation, les 2 sont retenues.

## Stage CAPA-SH

4 demandes : 2 pour option D, 1 pour option F et 1 pour option E

Les accords pour ces formations se font en fonction des besoins.

Seules deux personnes obtiennent satisfaction pour l'option D.

Concernant l'option E, il n'y a pas de formation en Limousin.

## Questions diverses

### Réforme des rythmes

Combien de commune demandent le report ?

Aujourd'hui 5 ou 6 demandes mais toutes ne sont pas parvenues.

La DASEN précise que *la réforme des rythmes n'est pas la réforme du périscolaire.*

Le 2 avril se tiendra un CDEN qui définira le règlement départemental.

Un groupe de suivi départemental va être mis en place constitué des élus, de l'administration des associations et des organisations syndicales.

Du temps de concertation pourra être récupéré sur la ½ journée de solidarité et de ce fait le bilan du projet d'école est annulé.

## **Aide à la direction**

Les ressources humaines sont à ce jour dédiées aux élèves en situation de handicap.

## **Suivi des élèves handicapés.**

52% des élèves en situation de handicap bénéficient d'un suivi.

Le budget alloué au département est dépassé et donc il n'y aura pas de recrutement.

Sur le département 230 auxiliaires de vie scolaire.

## **Temps partiels**

La circulaire nationale n'est pas parue.

Suite à la nouvelle organisation de la semaine, la tâche va être rude c'est pourquoi La DASEN explique qu'un temps partiel de droit ne peut pas être refusé mais par contre sa quotité reste définie par l'administration.

## **INEAT/EXEAT**

Tout dépend des sorties et de plus nous sommes en surnombre.

On garde pour cette encore une priorité pour les Creusois. Cela pose un problème pour les demandes hors académie. Elles peuvent peut-être demander la Creuse ?

## **Dispositif « plus de maîtres que de classes »**

La DASEN a demandé par courrier aux écoles ayant des maîtres E surnuméraires de les intégrer dans le dispositif « plus de maîtres que de classes ».

Ce courrier ne correspond pas aux engagements de la DASEN lors du CTA et du CDEN qui étaient justement de ne pas amalgamer ces deux postes. Il est précisé dans le BO du 18 décembre 2012 la possibilité d'ajouter ces personnels dans les écoles disposant déjà de personnels surnuméraires ou de « faire évoluer les missions de manière à ce qu'elles correspondent à ce nouveau dispositif. »

Les surnuméraires sont des enseignants spécialisés E accomplissant des missions de RASED.

La confusion qu'entretien Mme la DASEN nous amène à penser qu'elle cherche à fermer des postes de maître E. Ce que nous n'acceptons pas.

Elle nous précise bien qu'elle n'a fait remonter au ministère que les 3 postes créés « plus de maîtres que de classes »

**Groupe de travail mouvement : lundi 11 mars**

